



AVEC ET POUR
TOUS
des métiers qui
tissent du lien

INTERVENANT.E SPÉCIALISÉ.E

UN MÉTIER ENGAGÉ, AU SERVICE DU LIEN SOCIAL ET FAMILIAL

L'intervenant.e spécialisé.e exerce une activité particulière liée à son expertise, qui s'inscrit dans les projets de la structure où il/elle travaille.

Grâce à sa maîtrise technique (activités artistiques, culturelles, sportives, ...), il/elle apporte une contribution à la fois éducative et technique pour faire avancer le projet social.

Il/elle est responsable de définir les moyens nécessaires à l'activité qu'il/elle propose, d'en organiser les aspects matériels, de superviser les activités réalisées sous sa responsabilité, qu'il/elle conduit en utilisant ses compétences spécifiques.

Ses principales missions et activités sont :

- Collaborer à la définition des moyens à mettre en œuvre, à l'organisation matérielle du projet.
 - Organiser un programme d'activités en prenant en compte une progression pédagogique.
 - Enseigner les techniques de base de l'activité, le fonctionnement et le maniement des matériels et équipements.
 - Faire acquérir et développer les habiletés et les comportements propres à la technique.
 - Élaborer un suivi de l'activité.
- Les ateliers proposés par l'intervenant spécialisé.e se déroulent au sein de la structure et s'adressent à des publics variés (enfants, jeunes, adultes, seniors).

TRAVAILLER AU SEIN DE LA BRANCHE ALISFA, C'EST :

- > Un engagement solidaire et éthique au service de l'humain.
- > Des structures à vocation non-marchande tournées vers le progrès social.
- > Une gouvernance qui favorise l'investissement collectif autour d'un projet commun.

Elle parle de son métier

« J'aime l'art, j'aime les gens, j'aime partager la magie de la créativité. Enseigner le dessin et la peinture dans une atmosphère amicale et créative, c'est un grand plaisir. Peindre permet l'expression de nos sentiments et de notre liberté intérieure : c'est ce que je veux transmettre et le centre social est un lieu propice à cette expression. »

Hélène

Diplômes conseillés

Les intervenant.e.s spécialisé.e.s disposent généralement de diplômes en lien avec la technique spécifique qu'ils enseignent.

- Il peut s'agir de certifications dans les domaines artistique, culturel, sportif, ...
- Ils peuvent aussi être des professionnels de la technique enseignée (musiciens, chanteurs, acteurs, peintres, sculpteurs, plasticiens, écrivains, ...).

Ils-elles parlent de leur métier

« Ce qui me passionne, ce sont les rapports humains et de constater le plaisir que prennent les personnes à chanter et voir, lorsque la séance est terminée, toute la joie qui se dégage de leurs visages. »

Stéphane

« En arrivant au centre social, je ne connaissais pas le métier d'écrivain public et je ne savais même pas que ce métier existait. C'est en voyant d'autres intervenantes faire que j'ai découvert ce métier et trouvé que cela me correspondait parfaitement. Souvent, je vois des personnes qui, comme moi quand je suis arrivée en France il y a 10 ans, ne maîtrisent pas bien le français et ont des difficultés pour effectuer les démarches administratives, sur le plan professionnel ou personnel. J'aime pouvoir les aider et les accompagner. »

Patricia

Pour plus d'informations sur les métiers de la Branche ALISFA, les compétences à mobiliser et les passerelles possibles entre les métiers, reportez-vous à la cartographie dynamique :



Évoluer, changer de métier

Dans la classification de la convention collective de la Branche professionnelle des acteurs du lien social et familial (ALISFA), le métier correspond à l'emploi repère « Intervenant.e spécialisé.e ».

Selon la nature des missions qu'il/elle exerce, l'intervenant.e spécialisé.e peut aussi être dénommé.e « professeur de ... », « bibliothécaire », « documentaliste », « écrivain public », ...

Des mobilités vers d'autres métiers au sein de la Branche sont possibles, à l'appui d'une formation spécifique éventuelle :

- **Métiers de l'Animation et de l'intervention sociale** : animateur.trice, animateur.trice d'activités, intervenant.e social.e.
- **Métiers de la Petite enfance** : animateur.trice relais petite enfance, accueillant.e lieux d'accueil enfants-parents, assistant.e maternel.le, animateur.trice petite enfance, auxiliaire de puériculture.



Intervenant.e spécialisé.e se pratique le plus souvent à temps très partiel, avec un engagement hebdomadaire compris entre 2 et 6 heures. Même s'ils/si elles ne sont présent.e.s qu'un temps limité pour animer ces activités, les intervenant.e.s spécialisé.e.s doivent néanmoins entretenir une collaboration étroite avec toute l'équipe professionnelle afin d'assurer une cohérence globale dans l'accompagnement proposé.

L'intervenant.e spécialisé.e inscrit sa pratique professionnelle dans le cadre du projet de la structure et exerce ses activités en cohérence avec les valeurs de l'éducation populaire et dans une démarche de durabilité environnementale.

Cliquez ici pour accéder à la cartographie dynamique ou flashez ce QR code

